

Rome – Écône

L'accord impossible ?

■ Christophe Geffroy

Les cahiers de

la nef



ARTEGE
ÉDITIONS

Rome – Ecône
L'accord impossible ?

Les cahiers de *La Nef*

Dirigés par Christophe Geffroy

« Les cahiers de *La Nef* » forment une collection accueillie par les éditions Artège dont l'objet, dans le prolongement du mensuel *La Nef* (www.lanef.net), est d'apporter sa contribution, dans la fidélité au magistère de l'Église catholique et tout particulièrement de sa doctrine sociale, à la formation intellectuelle des lecteurs et aux grands débats d'idées, et ce sur tous les sujets habituellement abordés par *La Nef*, à savoir ceux concernant au premier chef la vie de l'Église, mais aussi tous ceux touchant à la vie des chrétiens dans la Cité.

Christophe Geffroy

Titres parus aux « cahiers de *La Nef* » :

Christian GOUYAUD, *La catéchèse vingt ans après le catéchisme. Entre crise et renouveau*, 2012

Christophe GEFROY (sous la direction de), *Benoît XVI. Le pontificat de la joie*, 2013

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

bien au contraire.

Tout au plus peut-on dire que le Concile a entraîné un climat nouveau favorisant des déviations qu'il n'a ni exprimées ni voulues, et qui se sont étendues faute d'une volonté suffisante à la tête de l'Église pour les condamner et les contenir. Mais cela n'a été possible que parce que les germes de la crise étaient déjà présents au sein de l'Église avant même le Concile, notamment un esprit « moderniste » qui tendait à séparer raison et foi – point sur lequel le pape Benoît XVI insiste tant, montrant par là même rétrospectivement son importance cruciale dans la crise.

Quand on évoque cette crise dans l'Église, on ne peut cependant faire abstraction du contexte de la société et ne pas faire le lien avec la crise de civilisation qui touche toutes les sociétés occidentales. Un événement symbolique marque cette période : Mai 1968, « révolution des mœurs » qui renverse en quelques décennies toutes les bases de la morale et de la famille. À cette époque, le Père Henri de Lubac, évoquant cette « crise de civilisation », écrivait :

« Jusqu'à ces tout derniers temps, pour la caractériser, on parlait seulement de “mutation”. Aujourd'hui, un autre mot commence à s'imposer, pour en dépeindre la phase nouvelle : c'est le mot “destruction”¹³. »

Mai 1968 libère tout obstacle à la pente naturelle du libéralisme qui gouverne nos démocraties : en affirmant la primauté de la liberté sans aucun lien avec la notion de vérité et donc de bien – impossible à définir au prétexte que chacun peut s'en faire l'idée qu'il veut – la nouvelle idéologie conduit inéluctablement au relativisme, à une démocratie purement procédurale et positiviste où toute notion de bien commun a

disparu ; les hommes modernes se proclament tous égaux et n'ont rien en commun sinon une liberté indéterminée, « la volonté se substitue à la nature » (Philippe Bénéton). Ainsi parvient-on à l'émancipation complète de la volonté de toute norme transcendante : l'homme se déclarant maître de la fin et du sens, donc du bien, il n'existe plus de loi naturelle, de morale objective qui s'imposent à tous, que personne ne peut modifier ou abolir, et qui constituaient jadis le socle de toute civilisation digne de ce nom.

Cette profonde « révolution » se produit dans un contexte de sécularisation sans précédent qui touche l'ensemble des nations jadis chrétiennes. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une majorité de citoyens d'une société n'a pas de foi religieuse transcendante, ne croit pas en un au-delà de la mort, ne vit que dans un matérialisme qui réduit la vie à la consommation et aux plaisirs, perspective effroyable qui a forcément eu des répercussions sur le christianisme et qui a largement contribué à l'affaiblir – même si l'on voit bien aujourd'hui que l'Église est le seul recours face à la « culture de mort » qui triomphe partout dans le monde occidental.

Telles sont les principales causes de la crise de notre civilisation et nous sommes loin d'en être sortis.

La réforme liturgique

Si l'on revient à l'Église elle-même, la dimension la plus concrète de la crise, pour les fidèles catholiques, fut la réforme liturgique, la façon brutale dont elle fut imposée et l'esprit qui prévalut alors, celui d'une nette rupture avec le passé¹⁴.

Ce Concile, en effet, a voté à l'unanimité des évêques présents (dont Mgr Lefebvre) une constitution sur la liturgie,

Sacrosanctum Concilium (1963), qui invite à réviser les rites « avec prudence dans l'esprit d'une saine tradition et qu'on leur rende une nouvelle vitalité, en accord avec les circonstances et les nécessités d'aujourd'hui. [...] On ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique¹⁵ », L'objectif est notamment de donner une plus grande place aux langues vernaculaires et de faciliter la participation active des fidèles, sans renoncer au latin et au chant grégorien qui doivent rester la norme¹⁶.

Dès la promulgation de *Sacrosanctum Concilium*, Paul VI nomme une commission d'experts, le *Consilium*, chargée de mettre en œuvre la réforme voulue par le Concile et dont la cheville ouvrière est le très controversé Père Bugnini. Les choses vont vite, notamment l'introduction des langues vernaculaires et le « retournement » des autels, mais, sur le terrain, Rome est débordée par un vent de folie, encouragé par ce fameux « esprit du Concile » qui cherche à faire du passé table rase. Le cardinal Benno Gut, alors préfet de la Congrégation pour le Culte divin, se plaint :

« Actuellement, la Constitution conciliaire sur la liturgie a vu ses limites largement franchies en bien des domaines. Beaucoup d'éléments ont été introduits, avec ou sans autorisation, qui débordent le schéma sur la liturgie. [...] Ces initiatives prises sans autorisation, on ne pouvait plus, bien souvent, les arrêter, car cela s'était répandu trop loin. Dans sa grande bonté et sa sagesse, le Saint-Père a alors cédé, souvent contre son gré¹⁷. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

l'ancien en s'abstenant de mettre en doute la rectitude doctrinale du nouveau et en mesurant ses critiques : qui sait ce qui serait advenu ?

À l'explication de Dom Guy Oury, Jean Madiran a répondu de la manière suivante :

« La messe traditionnelle a été interdite, c'est bien évident, avant qu'il y ait eu des requêtes contre son interdiction. Quand commencent les requêtes, c'est forcément parce qu'elle est déjà interdite. Elle est interdite pour tous les motifs que l'on voudra, sauf celui de l'inconvenance de requêtes qui n'ont pas encore eu lieu⁴³. »

En réalité, le *Bref examen critique* des cardinaux Ottaviani et Bacci est la preuve que les critiques contre l'orthodoxie du nouvel *Ordo* sont bien apparues avant même sa promulgation, elles sont donc, dès le départ, consubstantielles à la volonté de maintenir l'ancienne messe et de refuser la nouvelle : là est bien le nœud du problème, bien analysé par Dom Guy Oury. Il n'empêche qu'il est vrai aussi que l'autorité a décidé dès l'origine que le missel réformé se substituerait à l'ancien qui devait disparaître⁴⁴. L'appel publié dans le *Times* le 6 juillet 1971, signé par des personnalités dont aucune n'était « traditionaliste », ne critiquait à aucun moment la nouvelle messe, il ne demandait que le maintien de l'ancienne... et l'on a vu quelle suite Rome lui a donné. Il est ainsi difficile de contester la volonté originelle d'interdire l'ancienne messe. Tout aurait pu changer de face si Paul VI avait envisagé une possibilité de cohabitation dès le départ. Cela n'a pas été le cas, car, sans doute, dans son esprit ne s'agissait-il que d'une simple réforme liturgique, le nouveau se substituant à l'ancien ; dans la

pratique, c'est bien un bouleversement liturgique qui s'est produit, les fidèles ne pouvant voir une continuité entre l'ancien et le nouvel *Ordo*, tant la volonté de rupture était manifeste dans la façon de célébrer la messe. Cette rupture était bien dans l'ordre pratique – celui qui touche les fidèles – plus que théorique, elle n'était donc pas inéluctable, la réforme aurait fort bien pu être appliquée dans un esprit traditionnel en conservant l'orientation de l'autel, le latin – pour une part au moins – et le grégorien... Le changement liturgique était donc manifeste et, dans un tel cas, le maintien des formes liturgiques anciennes semblait naturel et légitime – et de fait le pape Benoît XVI a bien confirmé dans son motu proprio *Summorum Pontificum* que ce missel n'avait jamais été abrogé !

À ce stade, il n'est pas inintéressant de comprendre un aspect important de la position de principe de certains « résistants » au nouvel *Ordo*. En effet, il y a chez ces derniers une critique (aspect négatif) du missel de Paul VI, mais aussi une défense (aspect positif) de la richesse du missel de saint Pie V, le second aspect, théoriquement, n'entraînant pas nécessairement le premier. Autrement dit, il est possible de défendre le maintien de l'ancien sans jeter pour autant l'anathème sur le nouveau. Voici pour Jean Madiran l'anomalie centrale :

« On ne conteste pas le droit théorique du Pape d'inaugurer un nouveau rite, si c'est un rite catholique de plus. On lui conteste le droit de supprimer le rite traditionnel. Cela compris, la convenance ou l'inconvenance des requêtes traditionalistes n'a plus aucune importance : l'important, le scandaleux, l'intolérable est qu'on en soit réduit à présenter des requêtes pour pouvoir

conserver la messe de saint Pie V. Que ces requêtes aient été formulées de manière inadmissible, (mais je n'en crois rien) et que d'autre part, en fait, elles aient été presque toujours rejetées, cela n'est plus qu'un aspect secondaire, accidentel de la question. Le point décisif est que l'on ne reconnaissait plus à la messe traditionnelle une existence de plein droit : elle devenait une faveur éventuellement accordée si on la demandait comme il faut, et d'ailleurs seulement "en certains cas"⁴⁵. »

Certes, historiquement, Jean Madiran a raison. Mais il feint précisément d'ignorer le fait que la demande insistante de maintenir l'usage de l'ancienne messe se justifiait aussi en raison des « déficiences doctrinales » de la nouvelle : on l'a vu, la défense de la messe dite de saint Pie V s'est quasiment toujours, et depuis l'origine, accompagnée d'une virulente critique de celle dite de Paul VI, les « défaillances » de l'une justifiant la conservation de l'autre ! Jean Madiran lui-même en a apporté la preuve dans son éditorial d'*Itinéraires* de janvier 1970 cité plus haut – c'est-à-dire dès l'origine – quand il écrit que « le nouveau rite de la messe a été fabriqué d'après des définitions explicites qui ne sont plus catholiques⁴⁶ ». Et n'oublions pas non plus le *Bref examen critique* qui, avant même l'entrée en vigueur du nouveau missel, est resté la charte de ses opposants les plus virulents.

22. Ce chapitre et le suivant reprennent quelques passages, avec l'aimable autorisation des éditions du Cerf, du chapitre 5, « L'opposition à la réforme liturgique », de notre livre *Benoît XVI et « la paix liturgique »*, Cerf, 2008.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

destruction du Règne de Notre-Seigneur se poursuit rapidement [...]. Je vous conjure de demeurer attachés au Siège de Pierre, à l'Église Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Églises, dans la foi catholique intégrale⁶⁸. »

La menace porte ses fruits, puisque Mgr Lefebvre rencontre le cardinal Ratzinger à Rome le 17 octobre : une visite apostolique menée par le cardinal Gagnon au sein des principaux lieux de la FSPX est organisée en novembre-décembre 1987. Son rapport, remis à Jean-Paul II le 5 janvier 1988, semble avoir été largement positif à l'égard de la Fraternité et des communautés traditionnelles visitées. Une commission d'experts, formés de représentants de l'Église et de la Fraternité, se réunit à Rome les 13, 14 et 15 avril pour élaborer les bases d'un accord. Celui-ci prend la forme du fameux « protocole d'accord du 5 mai » signé par le cardinal Ratzinger et Mgr Lefebvre. Au regard des récents et violents propos de Mgr Lefebvre contre le Pape, cet accord apparaît inespéré : Mgr Lefebvre s'engage à accepter la doctrine sur le Magistère explicitée dans *Lumen Gentium* n. 25, il déclare « reconnaître la validité du Sacrifice de la messe » et sur les points doctrinaux litigieux :

« À propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique⁶⁹. »

En échange, la Fraternité Saint-Pie X est érigée en société de vie apostolique de droit pontifical et le sacre d'un évêque issu de la Fraternité figure dans l'accord. Une commission romaine de sept membres – dont deux de la Fraternité – est prévue pour coordonner les rapports avec Rome et les évêques. Enfin, toutes les sanctions seront levées.

Malgré cet accord qui lui est très favorable, malgré sa signature apposée au bas de ce document, Mgr Lefebvre se rétracte et dénonce le protocole. En fait, le mouvement s'opère en plusieurs temps, Mgr Lefebvre accroissant sans cesse ses exigences jusqu'au point de rupture inévitable. Toute la question tourne, pour Mgr Lefebvre, autour du sacre d'un ou plusieurs évêques. Rome en a promis un sans fixer de date. Il en veut trois et pour fin juin ! Finalement, pour éviter un échec après tant d'effort, Jean-Paul II consent à fixer la date du 15 août pour le sacre d'un évêque, le cardinal Ratzinger en informe son interlocuteur par une lettre le 30 mai. À ce moment, la décision de Mgr Lefebvre ne semble pas encore irrémédiable puisque la note remise aux participants de la réunion du 30 mai au Pointet (qui rassemble des traditionalistes extérieurs à la Fraternité Saint-Pie X) évoque les avantages et les inconvénients de l'accord avec Rome et sollicite l'avis des participants⁷⁰. La lettre du 2 juin à Jean-Paul II ne laisse cette fois-ci plus de place à la réconciliation tant espérée par beaucoup :

« Le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé. [...] Étant donné le refus de considérer nos requêtes, et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition. C'est

pourquoi nous nous donnerons nous-mêmes les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée, assuré par la lettre de Son Éminence le cardinal Ratzinger datée du 30 mai, que la consécration épiscopale n'est pas contraire à la volonté du Saint-Siège, puisqu'elle est accordée pour le 15 août. »

Mgr Lefebvre ne manque pas d'aplomb d'arguer de l'acceptation par le Pape d'un sacre le 15 août pour n'en faire qu'à sa tête !

Le Pape lui répond gravement le 9 juin :

« D'un cœur paternel, mais avec toute la gravité que requièrent les circonstances présentes, je vous exhorte, Vénérable Frère, à renoncer à votre projet qui, s'il est réalisé, ne pourra apparaître que comme *un acte schismatique* dont les conséquences théologiques et canoniques inévitables vous sont connues. Je vous invite ardemment au retour, dans l'humilité, à la pleine obéissance au Vicaire du Christ⁷¹. »

Le public n'apprend la triste nouvelle de la rupture que le 14 juin, la veille de la conférence de presse que Mgr Lefebvre tient à Ecône pour essayer de se justifier. Malgré la monition de Rome, les sacres épiscopaux réalisés par Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer ont lieu le 30 juin 1988 à Ecône. Le 1^{er} juillet, Rome publie le décret qui constate l'excommunication *latae sententiae* des deux évêques consécrateurs et des quatre évêques sacrés. Comble d'ironie, vingt-quatre responsables de la Fraternité Saint-Pie X adressent le 6 juillet à Rome une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

5a)

Enfin, parlant des catholiques attachés aux anciennes formes liturgiques, il demande aux évêques de « garantir le respect de leurs justes aspirations » (n. 5c) « en faisant une application large et généreuse des directives données en leur temps par le Siège Apostolique pour l'usage du missel romain selon l'édition typique de 1962 » (n. 6c). Quant aux prêtres et communautés religieuses qui le souhaitent, ils peuvent conserver « leur tradition spirituelle et liturgique, à la lumière du protocole signé le 5 mai par le cardinal Ratzinger et Mgr Lefebvre » (n. 6a).

Les ordinations épiscopales illicites du 30 juin et le motu proprio *Ecclesia Dei* qui les a suivies ont nettement scindé la mouvance traditionaliste en deux parties qui ont pris des voies bien distinctes, l'une dans la rupture avec Rome, l'autre dans la fidélité⁸⁴.

Après les sacres, Mgr Lefebvre et les responsables de la Fraternité ont nettement forcé le ton contre Rome, comme s'il fallait prouver *a posteriori* l'énormité de ses erreurs, seule façon de justifier un tel acte de rébellion. Voici un petit échantillon de leurs déclarations dans les mois qui ont suivi :

« Nous préférons être excommuniés. Nous ne voulons pas participer à cette œuvre épouvantable qui se réalise depuis vingt ans dans l'Église⁸⁵ ». « Je vous demande : où sont les véritables marques de l'Église ? Sont-elles davantage dans l'Église officielle (il ne s'agit pas de l'Église visible, il s'agit de l'Église officielle) ou chez nous [...] ? Tout cela montre que c'est nous qui avons les marques de l'Église visible. S'il y a encore une visibilité de l'Église aujourd'hui, c'est grâce à

vous. Ces signes (une, sainte, catholique, apostolique) ne se trouvent plus chez les autres. Il n'y a plus chez eux d'unité de foi, or c'est la foi qui est la base de toute visibilité de l'Église [...]. Il faut donc sortir de ce milieu des évêques, si l'on ne veut pas perdre son âme. Mais cela ne suffit pas, car c'est à Rome que l'hérésie est installée [...] ? Si nous nous éloignons de ces gens-là, c'est absolument comme avec des personnes qui ont le sida. On n'a pas envie de l'attraper. Or, ils ont le sida spirituel, des maladies contagieuses. Si l'on veut garder la santé, il faut ne pas aller avec eux [...]. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous lier avec Rome⁸⁶ ». « Je quitte Rome pour des raisons graves [...]. Arrivé à Rome, il n'y plus d'homme, plus de courage. C'est que là-bas, nous avons affaire à des brigands⁸⁷. »

Après Rome, les attaques de Mgr Lefebvre ont pour cibles ceux qu'il nomme les « ralliés », c'est-à-dire ceux qui ont conservé les anciennes formes liturgiques tout en restant unis au Pape et aux évêques (comme pour montrer qu'ils ne peuvent qu'échouer, voulant justifier là encore sa propre voie) ; et la principale cible est Dom Gérard du Barroux. La violence des attaques des membres de la Fraternité Saint-Pie X contre les catholiques *Ecclesia Dei* s'explique par le fait que leur existence même est la preuve de l'absence de « nécessité », point-clé invoqué à la base de toute leur argumentation : sans nécessité, les sacres n'ont plus aucune raison d'être ; c'est pourquoi il est important pour eux d'affirmer que les « ralliés », même s'ils conservent l'ancienne messe, sont devenus des

adeptes de tout ce qu'ils abhorrent, le Concile et les réformes post-conciliaires. Autrement dit, il est vital pour la Fraternité de montrer que le motu proprio *Ecclesia Dei* ne peut être qu'un échec⁸⁸.

En résumé, la Fraternité Saint-Pie X a construit un argumentaire qui s'appuie sur une logique en trois points :

1/le Pape est quasiment hérétique et schismatique ;

2/l'Église officielle installée à Rome avec le Pape à sa tête n'est plus l'Église visible avec ses quatre signes de reconnaissance : unité, sainteté, catholicité, apostolicité ; elle n'est donc plus vraiment l'Église catholique mais « l'Église conciliaire » qui est hérétique et en état de schisme : puisqu'on ne peut plus garder la foi dans cette Église-là, peut-on encore y faire son Salut ?

3/Les signes de l'Église visible ne se trouvant plus à Rome, seuls Ecône et ses alliés (c'est-à-dire ceux qui approuvent les sacres) conservent les notes de l'Église visible ; seuls ils continuent l'Église.

Les propos de Mgr Lefebvre laissent entrevoir une notion de l'Église paradoxalement proche de la conception protestante. À plus d'une reprise, Mgr Lefebvre prétend continuer l'Église parce que seul avec ses amis il garde la vraie foi, ce qui revient à dire : parce que j'ai la vraie foi, j'appartiens à la seule véritable Église. C'est donc la vraie foi qui indique où est l'Église véritable. Or, c'est précisément ainsi que les protestants définissent l'Église et c'est la raison pour laquelle ils ne croient qu'en une Église invisible. Si c'est la foi – qui est invisible – qui définit l'Église, celle-ci ne peut être qu'invisible. Il y a donc contradiction à vouloir définir le visible – l'Église – à partir de l'invisible – la foi. La doctrine catholique est évidemment inverse et s'énonce donc ainsi : là où est l'Église authentique, là

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

« Le missel romain promulgué par Paul VI est l'expression ordinaire de la "*lex orandi*" de l'Église catholique de rite latin. Le missel romain promulgué par saint Pie V et réédité par le bienheureux Jean XXIII doit être considéré comme l'expression extraordinaire de la même "*lex orandi*" de l'Église et être honoré en raison de son usage vénérable et antique. Ces deux expressions de la "*lex orandi*" de l'Église n'induisent aucune division de la "*lex credendi*" de l'Église ; ce sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain » (art. 1).

Cette nouvelle terminologie, bien plus qu'un habile tour de passe-passe, montre le souci de Benoît XVI de donner une cohérence à la nouvelle situation liturgique – inédite dans l'histoire de l'Église – et permet d'insister sur la continuité entre les deux missels contre l'esprit de rupture qui a trop souvent prévalu à l'occasion de la réforme liturgique de 1969 :

« Beaucoup de personnes qui acceptaient clairement le caractère contraignant du concile Vatican II, écrit Benoît XVI dans sa Lettre aux évêques, et qui étaient fidèles au Pape et aux évêques, désiraient cependant retrouver également la forme de la sainte Liturgie qui leur était chère ; cela s'est produit avant tout parce qu'en de nombreux endroits on ne célébrait pas fidèlement selon les prescriptions du nouveau missel ; au contraire, celui-ci finissait par être interprété comme une autorisation, voire même une obligation de créativité ; cette créativité a souvent porté à des

déformations de la Liturgie à la limite du supportable. Je parle d'expérience, parce que j'ai vécu moi aussi cette période, avec toutes ses attentes et ses confusions. Et j'ai constaté combien les déformations arbitraires de la Liturgie ont profondément blessé des personnes qui étaient totalement enracinées dans la foi de l'Église. »

Contre les innovations liturgiques, contre l'esprit de rupture, Benoît XVI est très clair :

« Il n'y a aucune contradiction entre l'une et l'autre édition du *Missale Romanum*, écrit le Pape dans la Lettre aux évêques. L'histoire de la liturgie est faite de croissance et de progrès, jamais de rupture. Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. Il est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place. »

Cette absence de rupture est fondamentale et justifie le passage qui suit immédiatement cette explication :

« Évidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de

sa sainteté. »

Le Pape vise ici ceux, parmi les traditionalistes, qui refusent en toute occasion – et notamment lors de la concélébration avec l'évêque de la messe chrismale – de célébrer le nouvel *Ordo*.

Benoît XVI est conscient que les anciennes formes liturgiques répondent à un besoin de nombre de fidèles, et notamment des jeunes :

« Aussitôt après le concile Vatican II, on pouvait supposer que la demande de l'usage du missel de 1962 aurait été limitée à la génération plus âgée, celle qui avait grandi avec lui, mais entre-temps il est apparu clairement que des personnes jeunes découvraient également cette forme liturgique, se sentaient attirées par elle et y trouvaient une forme de rencontre avec le mystère de la très Sainte Eucharistie qui leur convenait particulièrement. »

Cette attirance est donc légitime pour le Pape. Mais si cet ancien missel doit perdurer, il est important de le faire vivre, c'est-à-dire de le faire évoluer comme un organisme vivant, et aussi de créer des ponts entre adeptes de l'une et l'autre forme liturgique :

« Les deux formes d'usage du rite romain peuvent s'enrichir réciproquement : dans l'ancien missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces. [...] Dans la célébration de la messe selon le missel de Paul VI, pourra être manifestée de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Cette homélie du 2 février, malgré le ton ouvert de la première partie, révélait déjà à qui voulait bien lire que l'accord était jugé impossible par Mgr Fellay.

Au même moment, à Rome, la Congrégation pour la Doctrine de la foi examine en assemblée plénière le préambule corrigé par Mgr Fellay. Le 16 mars, dans un communiqué du Saint-Siège, Rome lui répond officiellement « que la position qu'il a exprimée n'est pas suffisante pour surmonter les problèmes doctrinaux qui sont à la base de la fracture entre le Saint-Siège et ladite Fraternité. Au terme de la rencontre de ce jour, dans le souci d'éviter une rupture ecclésiale aux conséquences douloureuses et incalculables, le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X a été invité à clarifier sa position, afin de parvenir à la réduction de la fracture existante, comme l'a souhaité le Pape ». Le 15 avril, Mgr Fellay envoie à Rome une nouvelle mouture du texte. À ce moment, malgré l'homélie du 2 février évoquée plus haut, la rumeur fait état d'un accord désormais acquis et imminent. Durant deux semaines, tout le monde pense que l'accord va être rendu public d'un jour à l'autre. Mais rien ne se passe et rien ne filtre !

En mai est à nouveau divulgué sur internet un échange de lettres entre les trois évêques de la FSPX – Mgr Tissier de Mallerais, Mgr de Galaretta et Mgr Williamson – et leur Supérieur général : dans une missive du 7 avril, les trois évêques supplient Mgr Fellay de renoncer à tout accord avec Rome, « car les autorités officielles de l'Église catholique se sont séparées de la vérité catholique ». Ce dernier répond le 14 avril par une belle lettre pleine de confiance surnaturelle en l'Église – chose totalement inhabituelle dans la dialectique lefebvrisme – et leur demande s'ils considèrent encore « Benoît XVI comme pape légitime ». Cette lettre montre surtout que Mgr Fellay défend les initiatives prises par Benoît XVI et qu'il semble à ce moment

désirer un accord, contrairement à ce qu'il affirmait encore deux mois plus tôt :

« À la question cruciale entre toutes, celle de la possibilité de survivre dans les conditions d'une reconnaissance de la Fraternité par Rome, nous n'arrivons pas à la même conclusion que vous. »

Il ajoute ce passage intéressant qui dénote un ton vraiment nouveau qui sera hélas vite oublié par la suite :

« Prétendre attendre que tout soit réglé pour arriver à ce que vous appelez un accord pratique n'est pas réaliste. [...] Refuser de travailler dans le champ parce qu'il s'y trouve encore de la mauvaise herbe, qui risque d'étouffer, de gêner la bonne herbe trouve une curieuse leçon biblique : c'est Notre Seigneur lui-même qui nous fait comprendre avec sa parabole de l'ivraie qu'il y aura toujours, sous une forme ou sous une autre, de la mauvaise herbe à arracher et à combattre dans son Église... »

Sage discours qui contredit l'habituelle rengaine sur son attachement à la « Rome éternelle » totalement idéalisée, telle une Idée platonicienne !

Cet échange confirme l'ampleur des divergences face aux éventuels accords avec Rome au sein même de la FSPX – lesquels entraîneraient une scission en son sein, ce qu'admet Mgr Fellay lui-même en mai dans une interview à CNS :

« Il existe quelques divergences dans la Fraternité. Je ne peux pas exclure que puisse se

produire une scission¹³³. »

C'est assurément un point crucial, car il est vraisemblable que Mgr Fellay, personnellement favorable au rapprochement avec Rome, a finalement choisi de préserver l'unité de sa Fraternité plutôt que l'union avec l'Église.

Durant ces mois de mai-juin, les membres de la FSPX opposés aux accords essaient d'influer sur le cours des événements en se manifestant publiquement¹³⁴. Dans l'éditorial de mai de *Fideliter*, la revue du district de France de la FSPX, l'abbé de Cacqueray critique sévèrement Benoît XVI et ajoute :

« Quant à nous, nous devons continuer à nous nourrir de la foi pure et, en conséquence, nous défier comme de la peste des nouveautés introduites par le concile Vatican II et par les papes qui ont suivi le Concile. »

Dans une interview à *Rivarol* réalisée le 1^{er} juin, Mgr Tissier de Mallerais revient à la charge avec des propos très durs :

« Là où est la prédication authentique de la foi, là est l'Église. [...] Il s'agit d'une nouvelle religion qui n'est pas la religion catholique. Avec cette religion nous ne voulons aucun compromis, aucun risque de corruption, aucune apparence même de conciliation, et c'est cette apparence que nous donnerait notre soi-disant "régularisation". [...] Si nous étions "réintégrés", nous cesserions par le fait même d'être cette épine enfoncée dans le flanc de l'église conciliaire, d'être un vivant reproche à la perte de la foi en Jésus-Christ, en sa divinité, en sa

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Conclusion

Les raisons d'un échec

Aujourd'hui, les discussions entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X semblent bien terminées et c'est là manifestement un échec. Bien sûr, il est légitime d'espérer que des contacts reprennent un jour, car on ne peut accepter de gaîté de cœur une rupture qui ne peut mener qu'au schisme.

À défaut de prédire l'avenir dans cette affaire, nous pouvons en revanche réfléchir aux causes profondes qui ont empêché Mgr Fellay et ses amis de saisir la main généreuse tendue par le pape Benoît XVI. Pour la FSPX, l'explication est claire : elle refuse tout accord avec une Église qui continue d'enseigner les « erreurs » doctrinales issues du concile Vatican II, et tant qu'elle ne les rejettera pas, toute collaboration avec cette « Église post-conciliaire » sera impossible ! Ces principales « erreurs », nous les avons déjà évoquées : la liberté religieuse, l'œcuménisme et le dialogue interreligieux, la collégialité, auxquels il faut ajouter le refus de la messe réformée par Paul VI en 1969 (la « forme ordinaire » du rite romain). La question qui se pose alors est : pourquoi ce refus radical des enseignements conciliaires, refus qui tourne au véritable « blocage », spirituel et psychologique, tant les réponses théologiques ont déjà été apportées aux objections doctrinales de la FSPX¹⁴² ? En effet, les arguments des théologiens comme les développements du Magistère lui-même depuis le Concile ne sont jamais vraiment pris en compte par les membres de la FSPX qui demeurent

totallement sourds aux explications que l'on tente en vain de leur fournir.

On peut en déduire que la raison profonde de l'échec ne réside pas tant dans des divergences doctrinales, certes bien réelles, mais ailleurs : celles-ci ne sont-elles pas la conséquence d'incompréhensions plus anciennes ayant leurs racines dans l'évolution même de nos sociétés modernes ? Cela n'est sans doute pas plus encourageant pour ceux qui espèrent un retour au bercail des fils rebelles ! Comment croire sérieusement, en effet, qu'un Pape reviendra un jour sur l'enseignement d'un concile œcuménique accepté par l'Église universelle depuis déjà presque un demi-siècle ? Cela relèverait d'une bien curieuse ecclésiologie qui tiendrait pour peu de chose l'assistance divine promise par le Christ à son Église, comme s'il était acceptable qu'elle puisse ainsi errer durant des décennies, enseigner des « erreurs » aussi graves sur des aspects importants du Magistère, pire instituer une messe – l'Eucharistie est quand même le sommet de la vie chrétienne – qui serait un fruit empoisonné ! Il s'agit là de questions de foi.

L'échec des discussions entre Rome et la FSPX provient ainsi bien d'une obstruction du cœur qui empêche tout acte de confiance véritable en l'Église, non pas en ses représentants passagers ici-bas, papes ou évêques, mais confiance *supernaturelle* en l'Épouse du Christ à laquelle il a promis assistance jusqu'à la consommation des siècles. Ainsi, ce n'est pas une démonstration rationnelle qui convaincra les membres de la FSPX de la vérité des enseignements du concile Vatican II, mais un acte d'humilité et de confiance – une conversion du cœur par l'Esprit – qui leur permettra, comme pour les prêtres de Campos en 2001, de voir progressivement qu'il n'existe pas de rupture fondamentale dans le Magistère ecclésial.

*

Avant d'exposer notre analyse, nous souhaitons nous arrêter à celle proposée par Gérard Leclerc dans un petit essai vigoureux, *Rome et les lefebvristes*¹⁴³, car elle est au cœur de notre sujet. Gérard Leclerc a construit son livre sur une thématique historique pour mettre en lumière les raisons de la rupture entre Mgr Lefebvre et Rome. Il commence par réfuter l'amalgame qui consiste à lier l'acte schismatique de 1988 à la condamnation de l'Action française en 1926. L'analogie n'est pas sans intérêt et elle est fort tentante au premier abord, car il est évident qu'une partie des fidèles de la Fraternité Saint-Pie X est plus ou moins proche de l'Action française ou, plus largement, de la mouvance « nationaliste » française. Il est vrai que Mgr Lefebvre a lui-même favorisé la confusion par certains de ses propos politiques déplacés – tout le monde se souvient notamment de son soutien à la junte militaire du général Videla en Argentine, lors de la fameuse messe de Lille d'août 1976. Mais se focaliser sur ce point empêche de comprendre les raisons *profondes* du drame de 1988, dont les origines sont plus lointaines. Pour le démontrer, il faut revenir aux travaux d'Émile Poulat qui a donné la genèse de l'intransigeantisme catholique dont la Fraternité Saint-Pie X est héritière et qui se distingue des sources maurrassiennes empreintes de positivisme.

« Si la dimension politique est prégnante, écrit Gérard Leclerc, elle est toujours subordonnée à des positions de fond. Ce n'est pas l'idéologie qui commande, c'est une certaine culture, celle de l'intransigeance catholique, appelée aussi intégralisme¹⁴⁴. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

perplexes, Albin Michel, 1985, p. 132.

157. Cf. Gérard CHOLVY, *Ozanam*, Artège, novembre 2012, et surtout, sur ce sujet, Jacques DE GUILLEBON, *Frédéric Ozanam, la cause des pauvres*, L'Œuvre, 2011.

158. Notre propos n'est nullement d'absolutiser la démocratie, les nôtres montrant suffisamment combien sous ce vocable est possible une dérive totalitaire, ce que les papes Jean-Paul II et Benoît XVI ont souvent relevé.

159. Le principe d'un « État chrétien » n'est nullement rejeté par Vatican II dès lors que le droit à la liberté religieuse est respecté (cf. *Dignitatis humanae*, n. 6).

160. BENOÎT XVI, Discours à la Curie romaine du 22 décembre 2005 (disponible sur www.vatican.va).

161. Henry DONNEAUD, op, *Vatican II : quelle herméneutique ?* p. 129–130, in *Découvrir Vatican II*, sous la direction de Christophe GEFROY, *La Nef*, hors-série de juin 2013.

162. *Dignitatis humanae* (1965), n. 2.

163. Cf. Charles JOURNET, *La juridiction de l'Église sur la Cité*, éd. Desclée De Brouwer & C°, 1931, p. 105–112.

164. Ce n'est pas le lieu de développer ici cet aspect de l'histoire de l'Église, cf. *Benoît XVI et « la paix liturgique »*, Cerf, 2008, chapitres 3, 4 et 5. Nous renvoyons le lecteur intéressé à ces chapitres. Juste pour donner le ton de l'époque, rappelons simplement le titre évocateur de l'essai de Jean-Luc MAXENCE, *Vive le schisme*, JC Lattès, 1977.

Remerciements

Je remercie chaleureusement les abbés Christian Gouyaud et Laurent Spriet qui ont été des relecteurs attentifs du manuscrit et qui m'ont donné des conseils avisés, ainsi que Marie-Aude Lejeune et Marie-Claude de Ricard pour leur relecture vigilante.

Les prises de position exprimées dans ce livre n'engagent bien évidemment que l'auteur.

Table des matières

Introduction

L'objectif de Benoît XVI

Chapitre 1

Le contexte de l'époque

Chapitre 2

L'opposition avant Mgr Lefebvre

Chapitre 3

La rupture : 1970–1988

Chapitre 4

L'ignorance mutuelle : 1988–2000

Chapitre 5

La reprise du dialogue : 2000–2013

Conclusion

Les raisons d'un échec

Achevé d'imprimer par Pulsio
75018 Paris

en novembre 2013

Dépôt légal : novembre 2013

Imprimé en Bulgarie